ESSAIS DE LUTTE CONTRE LA POURRITURE GRISE EN 1969

C. ROUSSEL
Service de Protection des Végétaux, Cenon (France)

But des essais et produits utilisés.

Les essais réalisés par la Protection des Végétaux à ST-GENES-DE-LOMBAUD (Gironde), dans une vigne de Muscadelle avaient pour but de comparer l'efficacité de trois spécialités organiques de synthèse (Phaltane à 200 grammes de matière active par hectolitre, Dichlofluanide à 200 grammes de matière active par hectolitre et Bénomyle à 50 grammes de matière active par hectolitre) à un étalon (Thirame à 400 grammes de matière active par hectolitre) et à un témoin non traité.

Les observations sur la fermentation et la vinification ont été poursuivies pour le Phaltane et le Dichlofluanide et réalisées pour la première fois avec le Bénomyle

Réalisation des essais

Les traitements préconisés par le protocole et réalisés avec un appareil pneumatique à dos à 60 litres à l'hectare (équivalent à 1.000 litres en pulvérisation mécanique) de chaque côté du rang, ont été appliqués aux dates suivantes : 11 juillet, 26 juillet, 13 août et 9 septembre.

La parcelle expérimentale comprenait 6 répétitions.

Evolution de la maladie.

Quelques manifestations de la maladie ont été observées sur les feuilles en mai et en juin. Sur les grappes, les premières atteintes, faibles d'ailleurs, ont eu lieu sur les cépages blancs à partir du 13 août et surtout à la fin du même mois. En septembre, l'évolution est devenue très rapide sur les cépages blancs et commence seulement sur les cépages rouges.

Le retour du beau temps dans la 3^{e} décade de septembre a enrayé le développement de la maladie.

Exécution des notations et résultats obtenus.

Les comptages effectués sur 100 grappes par parcelle, soit 600 grappes pour chacun des produits donnent les résultats suivants :

Observations	Notations du 27 août 1969					Notations du 26 septembre 1969				
	Phaltane	Dichlofluanide	Bénomyle	Thirame	Témoin	Phaltane	Dichlofluanide	Bénomyle	Thirame	Témoin
Nombre de grappes saines	420	534	485	418	297	28	74	39	13	2
Nombre de grappes attaquées	180	66	115	182	303	572	526	561	587	598
% moyen d'attaques	1,04	0,44	0,65	1,73	2,17	49,52	30,57	46,72	58,87	77,75

Observations sur la fermentation et la vinification.

Les conclusions du laboratoire de l'Institut Technique du vin sont les suivantes :

Après les quatre traitements et dans les conditions expérimentales de la microfermentation, aucun des produits ne présente une activité importante contre le développement des levures alcooliques. Si les moûts de raisins traités avec Thirame et Bénomyle fermentent normalement et rapidement, avec Dichlofluanide et Phaltane les départs de fermentation sont plus difficiles.

Le Bénomyle, dans le cas de traitements tardifs (15 jours, 8 jours et 4 jours avant la récolte) superposés aux traitements normaux sur Muscadelle et sur Merlot, ne semble avoir aucune influence inhibitrice sur les levures. La fermentation s'est faite aussi bien et aussi vite que pour le témoin. On trouve tout au plus un léger retard de 2 jours pour certains échantillons qui ne sont d'ailleurs pas ceux qui ont reçu le plus grand nombre de traitements, ni les applications les plus tardives.

Essais complémentaires.

Les dates du protocole sont parfois contestées, en particulier la première qui apparaît trop tardive pour certains. En outre, elles ne tiennent peut-être pas suffisamment compte des conditions climatiques susceptibles de favoriser ou de freiner l'évolution du parasite.

Nous avons donc entrepris deux essais avec Dichlofluanide à 200 grammes de matière active par hectolitre afin de préciser certaines conditions d'applications.

1° - **Essais de traitement précoce** - dès le 3 juillet (floraison presque terminée) en supplément du programme officiel.

Les comptages effectués sur 200 grappes montrent que les pourcentages moyens d'attaques sont comparables dans les deux parcelles (30,60 % pour 5 applications, 29,25 % pour 4 applications et 79,71 % pour le témoin). Dans les conditions de 1969, le traitement avant la nouaison ne paraissait pas utile.

2° - **Essais à partir d'observations climatiques** que l'on estime favorables à l'évolution du **Botrytis** en comparaison avec la méthode un peu arbitraire du protocole.

Des relevés effectués dans le vignoble expérimental ont permis d'établir des courbes d'hygrométrie de 90 % et de températures moyennes qui nous ont donné les périodes favorables à l'évolution de la maladie et par conséquent les dates de traitements qui sont les suivantes :

a) Conditions climatiques : 26 juin, 14 août, 27 août et 9 septembre.

b) Prescriptions du protocole : 11 juillet, 26 juillet, 13 août, 9 septembre.

Dans le premier cas, il s'agit d'un traitement précoce (début floraison) puis, après une longue interruption (beau temps), de trois traitements rapprochés pendant la période pluvieuse la plus favorable. Dans le deuxième cas, l'intervention est plus tardive et l'espacement des traitements est assez régulier.

Les résultats des comptages montrent que la première méthode qui paraissait satisfaisante puisqu'elle correspondait à l'évolution réelle de la maladie tout en évitant les périodes de beau temps n'a pas donné de meilleurs résultats que la technique basée sur les stades phénologiques.

Observations	Notations du 27 août 1969			Notations du 26 septembre 1969		
	Traitement climatique	Traitement protocole	Témoin	Traitement climatique	Traitement protocole	Témoin
Nombre de grappes saines	485	534	297	42	74	2
Nombre de grappes attaquées	115	66	303	558	526	598
% moyen d'attaques	0,50	0,44	2,17	35,03	30,57	77,75

Conclusion.

Une nouvelle fois l'évolution rapide s'est produite à l'approche des vendanges après les fortes pluies de septembre. Mais, l'application de deux traitements (méthode officielle) ou de trois (méthode climatique) pendant la période critique du 15 août au 10 septembre, n'a pas modifié les pourcentages d'attaques.

En Aquitaine, le Dichlofluanide se classe en tête. Il est suivi du Bénomyle puis du Phaltane et enfin du Thirame qui font partie d'un même groupe. Le témoin est nettement plus attaqué. L'efficacité des produits est meilleure qu'en 1968, puisque la diminution du pourcentage moyen d'attaques entre le témoin et le meilleur produit (Dichlofluanide) est passée de 30 % en 1968 à 47 % en 1969. Il est vrai que la période d'évolution a été plus courte cette année en raison du beau temps de juillet et du début d'août.

D'autre part, il ne s'est écoulé que 10 jours entre l'application du dernier traitement (9 septembre) et la fin de la pluie (19 septembre). Le beau temps qui a persisté jusqu'aux vendanges (26 septembre) a arrêté l'évolution de la maladie contrairement à ce qui s'est produit l'an dernier. Le délai de trois semaines à respecter entre la dernière application et la récolte a donc eu moins d'importance cette année. Dans les 10 premiers jours pluvieux on se trouvait encore dans la période d'efficacité des produits de traitement.